

DEPARTEMENT
DES YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL VALOSEINE

Arrondissement de
Saint-Germain-en-Laye

Siège : Mairie de Saint-Germain-en-Laye

SEANCE DU
19 décembre 2023

PUBLIE LE : 20 DEC. 2023

Délibération n°231219-4 : Marché SID23F « Traitement des déchets végétaux de VALOSEINE » -
Signature

L'an deux mille vingt-trois, le dix-neuf décembre à dix-neuf heures, le Comité du Syndicat Intercommunal VALOSEINE, dûment convoqué par le Président le treize décembre, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Saint-Germain-en-Laye, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur **François DAZELLE**, Président du Syndicat Intercommunal.

SEANCE DU 19 DÉCEMBRE 2023

PRESENTS

**CA SAINT-GERMAIN BOUCLES
DE SEINE**

Mark VENUS, DELEGUE TITULAIRE
Michel LEPERT, DELEGUE TITULAIRE
Marie-Claude MEGE, DELEGUEE SUPPLEANTE

**CU GRAND PARIS SEINE ET
OISE**

François DAZELLE, PRESIDENT
Dominique PIERRET, DELEGUE TITULAIRE
Georges MONNIER, DELEGUE TITULAIRE
Hervé CHARNALLET, DELEGUE TITULAIRE
Lionel WASTL, DELEGUE TITULAIRE

ABSENTS EXCUSES

**CA SAINT-GERMAIN BOUCLES
DE SEINE**

Serge CASERIS, DELEGUE TITULAIRE
Christine GOTTI, DELEGUEE TITULAIRE
Serge MIRABELLI, DELEGUE SUPPLEANT
Sophie BELLEVAL, DELEGUEE SUPPLEANTE

**CU GRAND PARIS SEINE ET
OISE**

Franck FONTAINE, DELEGUE TITULAIRE
Stéphan CHAMPAGNE, DELEGUE TITULAIRE
Jean-Marie MOREAU, DELEGUE SUPPLEANT
Patricia HAMARD, DELEGUEE SUPPLEANTE
Sandrine DOS SANTOS, DELEGUEE SUPPLEANTE

Communautés non représentées : Néant

Assistaient à la séance

Monsieur Philippe LE BEULZE, Directeur Général mutualisé des services d'Unilys
Madame Carole BUHOT, Ingénieur du Syndicat VALOSEINE
Monsieur Béranger LAVAILL, Ingénieur du syndicat VALOSEINE
Madame Agnès CHEVALIER, Responsable du service secrétariat/assemblées d'Unilys

Communauté Urbaine	:	1 (10 communes)
Communauté d'Agglomération	:	1 (5 communes)
QUORUM	:	8
<u>Délégués présents</u>	:	8
<u>Pouvoirs</u>	:	/
<u>Délégués comptant pour le vote</u>	:	8

**OBJET : MARCHÉ SID23F « TRAITEMENT DES DECHETS VEGETAUX DE VALOSEINE » -
SIGNATURE**

RAPPORTEUR : Le Président

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code de la commande publique et notamment les articles L2124-2 et R2161-2 à R2161-5, R.2162-1 à R.2162-6 et R.2162-13 et R.2162-14 ;

CONSIDERANT que l'actuel marché de traitement des déchets végétaux du Syndicat prend fin le 31 décembre 2023 ;

CONSIDERANT que le Syndicat a publié le 5 octobre 2023 le marché SID23F « Traitement des déchets végétaux de VALOSEINE » selon le formalisme de l'appel d'offres ouvert, arrêtant pour date limite de remise des offres le 8 novembre 2023 ;

CONSIDERANT qu'à l'issue de la publication, une offre unique a été réceptionnée et analysée conformément aux critères d'analyse des offres définis dans le règlement de la consultation ;

CONSIDERANT l'avis d'attribution de la commission d'appel d'offres du Syndicat lors de sa séance du 13 décembre 2023 ;

LE COMITE,

Après avoir entendu les explications de son Président et en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

APPROUVE l'attribution du marché public SID23F « Traitement des déchets végétaux de VALOSEINE – Lot 1 « Nord » » par la commission d'appel d'offres du Syndicat, à la société SEPUR SAS sise ZA du Pont Cailloux - Route des Nourrices – 78850 THIVERNAL GRIGNON SIRET 350 050 589 0024000105, pour une durée d'un an, courant à compter du 1^{er} janvier 2024 et reconductible tacitement 3 fois un an, pour des prix unitaires sans montant minimum et avec un montant maximum annuel de 120 000 euros HT.

APPROUVE l'attribution du marché public SID23E « Traitement des déchets végétaux de VALOSEINE – Lot 2 « Sud » » par la commission d'appel d'offres du Syndicat, à la société SEPUR SAS sise ZA du Pont Cailloux - Route des Nourrices – 78850 THIVERNAL GRIGNON SIRET 350 050 589 0024000105, pour une durée d'un an, courant à compter du 1^{er} janvier 2024 et reconductible tacitement 3 fois un an, pour des prix unitaires sans montant minimum et avec un montant maximum annuel de 280 000 euros HT.

AUTORISE le Président à signer les marchés publics afférents et tout document nécessaire à leurs exécutions.

Fait à Saint-Germain-en-Laye, le 19/12/2023

Transmis en préfecture et affiché le 20/12/2023

Pour Extrait Conforme


Secrétaire de séance


François DAZELLE
Président du Syndicat Intercommunal